

## APPEL D'OFFRES 2012 « RECHERCHE ET GREFFE »

L'une des missions de l'Agence de la biomédecine est la promotion de la recherche médicale et scientifique dans ses domaines de compétence (Article L. 1418-1-3° du code de la santé publique). Le budget voté par son conseil d'administration intègre des crédits spécifiquement destinés au financement d'études et de projets de recherche.

### THEMES DE RECHERCHE : TRANSPLANTATION D'ORGANES, TISSUS, CELLULES

- 1) Sciences humaines, économiques et sociales dans le domaine du prélèvement, de la greffe et de l'insuffisance terminale d'organes : études dans le domaine de la santé publique / épidémiologie et/ou de l'éthique
- 2) Amélioration des prélèvements et de la qualité des greffons, modalités de conservation
- 3) Pharmacologie et greffe
- 4) Immunologie de la transplantation chez l'Homme
- 5) Ingénierie cellulaire et tissulaire comme alternative à l'allogreffe d'organes, de tissus ou de cellules
- 6) Prévention des risques sanitaires dans les domaines du prélèvement et de la greffe

Parallèlement à cet appel d'offres, l'Agence de la biomédecine ouvre deux autres appels d'offres :  
« AMP, diagnostic prénatal et diagnostic génétique » & « REIN »  
(Consulter le site [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr))  
*(Espace des Professionnels, rubrique « Les appels d'offres recherche »)*

### MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL D'OFFRES

#### 1) Projets pris en considération

- Projet d'une durée maximale de deux ans, d'un montant maximal de 50 000 € TTC ;
- Un seul projet par porteur ; l'appel d'offres est ouvert aux institutions publiques ou privées ;
- Un projet de recherche ayant fait ou devant faire l'objet d'une autorisation de l'Agence de biomédecine dans le cadre de la **recherche sur les cellules souches embryonnaires ou l'embryon humains ne pourra être pris en compte.**

#### 2) Évaluation des projets

L'évaluation de chaque projet est réalisée par deux experts indépendants, sous contrôle du comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine. Il est indispensable que la répartition de la subvention demandée soit parfaitement détaillée et explicitée.

#### 3) Demande et dépôt des dossiers

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr), Espace des Professionnels, rubrique « Les appels d'offres recherche ».

Le dossier complet est à renvoyer par e-mail à l'adresse suivante : [AOR\\_greffes@biomedecine.fr](mailto:AOR_greffes@biomedecine.fr) **avant le 12 janvier 2012 à 17h**. La fiche administrative comportant la signature du représentant légal peut être envoyée par fax (01 55 93 64 51)